



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 25 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus
		Changement à la page 12, point 2.2, 2ème encadré
		Changement à la page 13, point 2.4, 1er encadré
		Changement à la page 15, point 3.3, 2ème encadré

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. STATISTIQUES	15
2.1 Profil Général Profile de l'établissement.....	15
2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020).....	15
2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020).....	16
2.4 Coopération	17
3. ORGANISATION GENERALE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	17
3.1 Organisation générale.....	17
3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux.....	18
3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité	20
3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité	21
3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	22
3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale	23
3.7 A des fins de visibilité.....	23

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



MER LE GRAND MAS
Chemin du Grand Mas
30700 UZES
Tel : 04.66.22.13.26
Siret 421 173 220 000 011

Grégory MULOTTI

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La Maison Familiale Rurale « Le grand Mas » appartient au réseau national des Maisons Familiales Rurales. Ce mouvement apparu dans les années 30 prône une pédagogie active basée sur l'alternance à savoir un temps en entreprise et un temps à l'école, l'expérience professionnelle support pédagogique des contenus d'enseignement.

Cette pratique, aujourd'hui en voie de généralisation, propose aux apprenants une première

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

expérience de la mobilité.

- La MFR « Le Grand Mas » : acteur du territoire

Située à Uzès, une ville très touristique près du Pont du Gard, le « Grand Mas » a su s'adapter aux évolutions socioprofessionnelles du territoire de l'Uzège. Ce territoire, traditionnellement tourné vers la viticulture, est aujourd'hui très actif en termes horticoles : maraîchage bio et conventionnel, arboriculture fruitière et oléiculture, floriculture, pépinière spécialisée ou généraliste.

Notre offre de formation reflète cette évolution et nous proposons des formations initiales dans les domaines de l'horticulture et du paysage : bac pro Production Horticole, bac pro Aménagements Paysagers, CAPA Jardinier Paysagiste, Certificat Technicien En Jardins Espaces Verts, CAP MMEV, et le BTSA Productions Horticoles.

Nous accueillons également les 4^{ème}, 3^{ème}.

Notre catalogue de formation tend à s'élargir avec le développement de la formation continue et des formations plus courtes qui font suite aux appels d'offres de pôle emploi.

- La MFR : tournée vers le monde professionnel

Si l'alternance permet à l'apprenant une réelle immersion dans le monde professionnel, les intervenants participent également à cette volonté d'ancrer nos formations « sur le terrain ».

En effet, de nombreux professionnels donnent des cours sur des thèmes précis en formation continue mais aussi parfois en formation initiale.

Les maîtres de stage ou d'apprentissage sont quant à eux régulièrement sollicités pour participer à des conférences ou à des jurys d'examen.

Parallèlement à ça, nous participons depuis de nombreuses années aux concours organisés par la profession : le concours du Meilleur Apprenti de France pour le paysage et les Olympiades des Métiers pour la production horticole. Nous avons de nombreux lauréats et, pour l'anecdote, un ancien élève a tenu à réaliser sur notre établissement un aménagement paysager qui lui a permis d'obtenir le titre de Meilleur Ouvrier de France.

- La MFR : de longue date tournée vers l'international

De nombreux voyages d'étude sont proposés aux apprenants dans les pays européens.

Pour les CTJEV (ex CCTAR) : la Roumanie dans le cadre de Léonardo.

Pour les bac pro : la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne.

Pour les BTSA : l'Angleterre, les Pays Bas et l'Italie dans le cadre du Module d'Initiative Locale pendant près de 15 ans.

Nous participons au programme Erasmus pour les bac pro depuis... ?

- Le programme Erasmus plus : un objectif prioritaire du projet d'établissement

L'ouverture à l'international est un des piliers de notre projet d'établissement et de notre stratégie de développement.

Notre participation au programme Erasmus pour les bac pro fut un premier pas et c'est tout naturellement vers l'enseignement supérieur qu'aujourd'hui, nos efforts se portent.

Nous voyons de nombreuses opportunités dans ce programme pour les étudiants :

- Une opportunité culturelle et intellectuelle avec une ouverture au monde et la découverte d'un autre mode de vie, d'une autre culture.
- Une opportunité de maîtriser une langue vivante et d'acquérir un lexique professionnel très utile en ces temps de mondialisation
- Une opportunité professionnelle avec l'acquisition de compétences (autonomie, adaptabilité, communication interpersonnelle) et donc une augmentation significative de l'employabilité.

D'autres éléments moins immédiatement mesurables seront développés : l'ouverture d'esprit et la confiance en soi.

Pour l'équipe pédagogique et administrative de l'école, des opportunités existent également :

- Cette participation nous permettrait de moderniser nos outils pédagogiques avec une plateforme numérique et des ressources pédagogiques en ligne mais aussi l'inclusion du télétravail (déjà mis en œuvre lors du COVID-19) afin que les étudiants à l'étranger puissent bénéficier d'une continuité pédagogique essentielle pour la réussite de leur examen.
- La rencontre des professionnels étrangers reste toujours riche et permettrait une amélioration de nos pratiques et/ou contenus pédagogiques.
- Enfin, si nous souhaitons développer la mobilité transnationale chez nos apprenants, il serait profitable de l'initier parallèlement chez les personnels de l'établissement.
- Une mise en œuvre cohérente et réaliste pour les sortants

Dans un premier temps, nous allons établir des partenariats avec des destinations que nous connaissons déjà (Espagne, Italie) afin d'être rapidement efficaces. Puis nous envisagerons d'autres destinations en fonction :

- De l'intérêt professionnel des partenariats : entreprises performantes, novatrices, soucieuses de l'enjeu environnemental (cf référentiel de formation du BTSA PH).
- De l'offre de formation déjà présente : universités, écoles, centres de formation internes des entreprises.
- Des destinations souhaitées par les jeunes.

Pour l'Espagne, le programme Erasmus des bac pros a permis aux jeunes de travailler aux Canaries et les entreprises qui les accueillent sont des partenaires potentiels pour nos étudiants.

Pour l'Italie, dans la région de Pistoia (1^{er} bassin horticole d'Europe) nous avons noué avec quelques entreprises (Vannucci Piante, Tesi, Innocenti...) des relations de longue date (plus de 15 ans) dans le cadre des visites que nous effectuons lors du Module d'Initiative Locale. Nous nous rapprocherons de l'université de Pistoia (Università Degli Studi Di Firenze) qui participe déjà au programme Erasmus plus.

- Un accompagnement pour les entrants

Nous mettrons à disposition des entrants des ressources pédagogiques adaptées :

- les cours de BTSA PH (présentiel et en ligne) et, à disposition de l'étudiant entrant, la pépinière de l'établissement pour le suivi des cultures, le génie des équipements horticoles, la production hors sol et la production pleine terre.
- Notre tissu professionnel pour les stages et activités pédagogiques délocalisées.

- Un internat et un réfectoire.
- Un suivi administratif pour les étudiants stagiaires ou apprentis.
- Un suivi scolaire pour les étudiants qui nécessitent un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS).

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Deux actions : la mobilité des apprenants et celle des personnels.

Pour l'instant, nous envisageons le cadre des mobilités à fin de stage mais nous envisageons dès la généralisation des ECTS pour le BTSA Production Horticole de concrétiser ces mobilités à fin d'études.

En ce qui concerne la mobilité des apprenants, le coordonnateur du BTSA et l'enseignant référent en matières professionnelles se rendront sur place en Italie afin de rencontrer les entreprises partenaires (déjà identifiées) et l'Université de Pistoia.

Pour l'Espagne, le coordonnateur du programme Erasmus pour le bac pro, recontactera les entreprises partenaires et se rapprochera de l'Universidad Europea de Canarias.

Il va de soi que des contacts réguliers auront lieu par échange de mails mais aussi par visioconférences.

Nous espérons pouvoir proposer dès la rentrée 2022, des conditions d'accueil et d'étude optimales en Italie pour les étudiants qui souhaiteraient participer à la mobilité. Pour l'Espagne, nous envisageons le même calendrier.

Cette organisation permettra à l'établissement, dans un délai raisonnable, de respecter son projet de développement à l'international pour l'enseignement supérieur.

Nous envisageons à moyen terme de développer d'autres partenariats dans d'autres pays de la francophonie.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour

atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Les effets escomptés à court terme :

- En n'oubliant pas que nos étudiants sont issus de toutes les catégories sociales et que de nombreux cas de précarité sont relevés, nous espérons ainsi offrir à tous : le développement et/ou le renforcement des compétences personnelles et sociales telles que la faculté d'adaptation, la capacité d'interaction avec autrui, l'autonomie des étudiants.
- La découverte d'autres contextes d'apprentissage, une ouverture professionnelle qui permettrait, nous l'espérons, de prévenir les situations de rupture scolaire et armerait les étudiants qui envisagent une poursuite d'études.

Les effets escomptés à moyen terme :

- Une identification régionale de notre structure en termes de mobilité.
- Un enrichissement du parcours professionnel des personnels de l'établissement par le biais de la mobilité et une évolution des pratiques.

Les effets escomptés à long terme :

- Le programme Erasmus + est une incitation forte à la modernisation des pratiques pédagogiques et à leur suivi administratif, nous espérons pouvoir très bientôt proposer les ECTS afin de gagner en attractivité car le contexte national de la production horticole reste difficile.
- Une visibilité européenne.

En ce qui concerne la mesure de l'impact, deux éléments :

- Le nombre d'étudiants sortants et entrants.
- Une mesure régulière par le responsable qualité de notre établissement qui bénéficie depuis 2013 de la norme ISO 2001.

2. STATISTIQUES

Le but de cette section est de comprendre le profil de votre institution. Veuillez fournir les chiffres pour l'année académique 2019-2020:

2.1 Profil Général Profile de l'établissement

Nombre total d'étudiants inscrits dans tous les programmes d'études supérieures proposés par votre établissement (données du registre officiel des EES)

Cycle court:

1^{er} Cycle (ex. Licence):

2^{ème} Cycle (ex. Master):

3^{ème} Cycle (ex. Doctorat):

Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)

Enseignants:

Administratifs:

Nombre de formations offertes (programmes d'études dans l'Enseignement supérieur))

Cycle court:

1^{er} Cycle (ex. Licence):

2^{ème} Cycle (ex. Master):

3^{ème} Cycle (ex. Doctorat):

2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)

Veuillez fournir des données en fonction de votre participation au programme Erasmus + ou à tout autre programme d'échange / programme de financement existant auquel vous participez.

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires:

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme:

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays partenaires:

Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme:

Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres)

en provenance des pays partenaires:

2. Étudiants de niveau international (étudiants de nationalité étrangère inscrits à un programme complet et / ou étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans un établissement étranger)

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays du Programme:

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays partenaires:

3. Nombre d'étudiants locaux (ayant la nationalité du pays) et internationaux (de nationalité étrangère / ayant un diplôme étranger antérieur) inscrits à des diplômes doubles / multiples / conjoints :

Nombre d'étudiants locaux (nationaux) inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)

Tout type de mobilité du personnel dans le cadre des échanges du programme Erasmus + (pour des périodes comprises entre 2 jours et 2 mois) à des fins d'enseignement et de formation:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:

2.4 Coopération

Accords EES valables en 2019/2020 dans l'éducation et/ou la recherche (Accords EES/Consortium/Réseaux européens et internationaux:	
Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre d'autres accords de coopération avec des EES des pays du programme (y compris l'adhésion à des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur, le cas échéant):	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, protocole d'accord) avec des EES de pays partenaires :	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints impliquant des pays partenaires:	<input type="text" value="0.0"/>

Projets européens et internationaux d'éducation et de formation avec des contrats en cours en 2019-2020 (Erasmus + et autres)	
Nombre de projets comme coordinateur	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text" value="1.0"/>

Personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2019/2020 (en équivalent temps plein)	
Nombre de membres du personnel au niveau central:	<input type="text" value="0.0"/>
Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:	<input type="text" value="4.0"/>

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

3.1 Organisation générale

Veillez décrire la structure administrative et académique en place dans votre établissement pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme.

Veillez fournir une description détaillée de la façon dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre les membres du personnel, en relation avec les processus décisionnels administratifs et académiques.

Décrivez les méthodes opérationnelles et de communication que vous utilisez, y compris comment vous envisagez de diffuser vos activités pour promouvoir Erasmus +.

Veillez fournir le lien internet avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre institution chargé de la mise en œuvre et de l'organisation des activités du programme.

Le Directeur est chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de coopération internationale.

Il est assisté :

- d'une personne relais: le coordonnateur qui mettra en œuvre les actions prévues par le projet d'établissement et contractualisées par la charte Erasmus. Il organisera les ErasmusDays.
- D'un enseignant de modules professionnels, personne clé dans le respect des exigences professionnelles induites par les stages lors de la mobilité.
- D'un professeur de langue qui préparera les personnels et les apprenants à la mobilité.
- Du relais qualité de l'établissement qui permettra lors d'audits réguliers de mesurer l'impact des actions.
- D'une personne au secrétariat qui gèrera les données administratives des candidats. Elle aura en outre, la responsabilité de la promotion du programme Erasmus + puisqu'elle gère le site internet de l'établissement et occupe déjà le poste de chargée de communication.
- Enfin, d'une maîtresse de maison qui facilitera la vie résidentielle des entrants.

Notre site internet : <http://www.mfr-uzes.com/>

3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les étudiants depuis de nombreuses années dans cette école bénéficient d'un accompagnement individualisé par l'enseignant coordonnateur mais également par les professeurs principaux. A ce titre, la situation de chacun qu'elle soit scolaire ou financière est prise en compte et des solutions sont trouvées pour garantir l'égalité des chances.

De plus, les étudiants qui ont fait les démarches auprès de la MDPH bénéficient d'un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) lors des évaluations et de quelques cours.

La mixité est réelle en BTSA PH et les règles élémentaires de bienséance strictement observées.

La sélection envisagée pour le programme Erasmus+ reposera sur le volontariat. Dans le cas où l'étudiant candidat rencontrerait de sérieuses difficultés scolaires, des activités pédagogiques à distance seront proposées.

Veuillez expliquer la méthodologie de votre établissement pour l'attribution des crédits ECTS à différents cours. Dans le cas où vous n'utilisez pas encore le système de crédit ECTS, veuillez expliquer pourquoi c'est le cas².

Nous n'utilisons par pour l'instant le système de crédit ECTS.

En effet, l'expérimentation pour inscrire le BTSA dans l'architecture européenne de l'enseignement supérieur est en cours depuis la rentrée 2012 dans 17 établissements volontaires et nous ne faisons pas partie de ces établissements.

Néanmoins, nous savons que l'obtention du BTSA dans le dispositif LMD permettrait l'obtention de 120 crédits ECTS (soit 30 par semestre).

Actuellement, le site de l'enseignement agricole chlorofil.fr indique : « L'extension progressive et contrôlée de cette expérimentation à l'ensemble des 16 options est prévue par le décret n° 2018-481 du 12 juin 2018 relatif à un dispositif dérogatoire d'obtention du BTSA. Dans ce contexte, les référentiels de diplôme des 16 options de BTSA feront progressivement l'objet d'une rénovation au cours des années à venir ».

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne³

Afin de faciliter l'accès à la mobilité Erasmus + au plus grand nombre et d'améliorer la qualité des mobilités, nous nous engageons à mettre en œuvre les trois outils développés dans le cadre de projets Erasmus + : la carte étudiante européenne, l'application mobile Erasmus+ et le réseau Erasmus without Paper.

L'enseignant coordonnateur et la personne chargée de la communication seront responsables de cette mise en œuvre.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

L'établissement est desservi par les transports en commun (le bus) et la quiétude de son environnement incite de nombreux élèves à prendre leurs vélos.

Parallèlement à cette volonté de réduire notre empreinte carbone, le conseil départemental du Gard a mis en place de nombreuses navettes afin de relier les communes avoisinantes.

L'établissement s'est engagé dans le tri des déchets et la pépinière pédagogique respecte depuis longtemps la politique du zéro phyto (utilisation d'aucun produit phytosanitaire).

² Pour plus d'information sur ce point, veuillez vous référer au [Guide d'utilisation ECTS](#)

³ https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Enfin, nous proposons aux élèves une semaine santé, semaine consacrée aux produits locaux, aux bienfaits de l'agriculture biologique et à l'importance de la pratique de l'activité physique.

Le Module d'Initiative Locale s'intéresse à la politique mercatique des producteurs horticoles en circuits courts. Des circuits qui privilégient donc le local et ont donc un impact carbone moindre.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Comme décrit dans la partie stratégie de notre dossier de candidature, une des externalités positives de l'accès pour des étudiants à la mobilité reste l'ouverture d'esprit, l'ouverture aux autres, la rencontre d'autres cultures. Nous espérons vivement, à travers ce programme, développer le sentiment d'appartenance européen et des attitudes positives qui seront utiles pour les futurs horticulteurs que nous formons car trop souvent ils ne connaissent l'UE qu'à travers la PAC et des réglementations qu'ils jugent parfois sévèrement. Nous envisageons d'ailleurs la création d'un blog sur notre site internet, un blog d'information et de promotion du programme Erasmus +.

Les étudiants sortants et entrants seront les premiers promoteurs du programme car ils iront dans les classes pour relater leurs expériences et leurs motivations.

3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité

Comment veillerez-vous à ce que, conformément à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁴, tous les cours dispensés dans votre établissement soient décrits dans votre catalogue de cours accessible au public, y compris dans quelles langues ils sont enseignés?

Le catalogue de cours de l'établissement sera disponible sur notre site internet. Les cours seront publiés en français.

Le système de crédit ECTS n'étant pas encore généralisé par l'enseignement agricole pour la filière Productions Horticoles, nous ne pouvons pas, pour l'instant, indiquer le nombre de crédits.

Dès que l'établissement adoptera ce système, nous nous engageons à indiquer les crédits attribués pour chaque module d'enseignement.

La diffusion des informations incombera à l'enseignant coordonnateur du BTSA.

⁴ le texte de la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement supérieur se trouve sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1568891859235&uri=CELEX%3A32018H1210%2801%29>

Veillez décrire la procédure de votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement.

Enfin, expliquez comment et par qui les contrats pédagogiques pour les étudiants et les contrats de mobilité pour les personnels sont gérés.

L'établissement enverra le coordonnateur et l'enseignant de modules professionnels afin de rencontrer les établissements et les lieux de stages susceptibles d'accueillir des étudiants sortants. Ces personnels veilleront à contractualiser, avec les relais Erasmus + de l'établissement d'accueil, les procédures applicables lors des mobilités. Le Directeur de l'école validera ces dispositions.

Le suivi des accords est de la responsabilité du coordonnateur et du relais qualité de l'établissement. La secrétaire chargée de la gestion du programme reste la personne ressource pour la gestion des dossiers.

De la même manière, un document contractuel sera rempli par le candidat et par l'école, document précisant les engagements bipartites. Un entretien d'évaluation est prévu. Il sera mené par le coordonnateur et l'enseignant de modules professionnels.

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement sous forme d'ateliers d'écriture. Lors de ces séances, les candidats se verront proposer une aide pour la rédaction de CV, de lettres de motivation, de mails institutionnels. La recherche de stages sera également suivie par le coordonnateur.

Les étudiants sortants seront suivis en début de mobilité par le coordonnateur qui se rendra sur le lieu de stage et/ou d'étude des candidats. L'enseignant professionnel viendra sur place effectuer le bilan de la mobilité avec les sortants et les partenaires.

Nous envisageons également un carnet de bord que le candidat devra remplir pendant la mobilité.

Des cours de soutien en anglais et en espagnols seront proposés après évaluation diagnostic.

Pour les étudiants entrants : ils bénéficieront d'une aide pour l'obtention des visas, aide assurée par la secrétaire et nous participerons à la recherche active d'un logement. Notre internat est à leur disposition également.

Veillez décrire la politique linguistique de votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par ex. prestataires de cours à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EES.

Des cours d'anglais sont prévus pour les étudiants de BTSA. Ils peuvent en outre bénéficier de cours (anglais + espagnol) auprès de l'université populaire d'Uzès mais également de cours d'espagnol lors des études du soir sur l'établissement.

Par ailleurs, le coordonnateur présentera précisément les partenaires de la mobilité aux candidats, il insistera sur le contexte socioculturel de la mobilité et les invitera à l'utilisation de l'outil OLS <https://erasmusplusols.eu/fr/>.

3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité

Veillez démontrer votre engagement à mettre en œuvre la reconnaissance automatique dans votre EES.

Veillez décrire les modalités de mentorat et de soutien (par exemple, mentorat par les pairs; intégration sociale des participants mobiles au sein de l'institution et avec ses étudiants et son personnel local; informations sur l'assurance hébergement, visa, etc.) pour les participants mobiles entrants et les étudiants sortants pour des études et des stages:

Les étudiants entrants seront pris en charge dès leur arrivée par le coordonnateur. Ils se verront attribuer un étudiant français / tuteur. On leur proposera des cours de soutien en langue et dans les modules du BTSA, ils seront accompagnés par le coordonnateur dans leur recherche de stages. Les cours disponibles sur notre site internet peuvent leur être transmis sous forme numérique.

Un accompagnement est prévu pour toutes les démarches administratives (logement, assurance) par la secrétaire en charge d'Erasmus +.

Les étudiants sortants seront accompagnés lors de leur première semaine de mobilité par l'enseignant coordonnateur. Il rencontrera les maîtres de stages, les référents Erasmus + de l'établissement partenaire, il veillera à la bonne installation des étudiants sortants. Un télétravail est envisagé afin de permettre aux sortants de rester connectés avec l'établissement d'origine.

Veillez décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les étudiants entrants:

Des cours de français seront proposés par l'enseignant en charge du français pour le BTSA. Cet enseignant donne également des cours de Français Langue Etrangère.

On utilisera aussi l'Online Linguistic Support.

3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

L'établissement ne pratique pas encore le système ECTS. Les notes obtenues par les entrants seront toutefois envoyées aux établissements partenaires. Un certificat de stage sera établi et envoyé également. Il prendra appui sur un compte rendu de stage que devra produire le candidat entrant. Ce rapport sera évalué lors d'un entretien.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Pour le personnel, l'entretien avec la direction permettra de repérer les compétences acquises et d'être valorisé en tant que personne-ressource au sein de l'établissement sur les champs professionnels et géographiques abordés.

Toute mobilité entrante ou sortante est valorisée auprès de la presse régionale et lors des

rassemblements et des journées portes ouvertes.

L'établissement s'assurera de permettre aux personnels candidats à la mobilité qu'ils puissent le faire de manière sereine. Les emplois du temps seront construits à cet effet et un allègement de temps de service sera prévu.

3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veillez décrire comment votre institution encouragera les opportunités offertes par les projets de coopération (sous l'action clé 2):

La participation au programme Erasmus + est un élément stratégique pour notre établissement ; à ce titre, les activités auxquelles il participera contribueront de fait à sa stratégie institutionnelle et internationale.

Un accent sera mis sur la communication interne et externe de la participation de l'école au programme Erasmus +.

Le relais qualité présentera chaque année au conseil d'administration les résultats de l'audit mené sur le programme.

Veillez décrire comment votre établissement soutiendra et reconnaîtra l'engagement de son personnel et de ses étudiants dans des projets de coopération européenne et internationale (dans le cadre de l'action clé 2) tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre:

Du temps sera dégagé pour les personnels et pour les étudiants. Ceux-ci bénéficieront en outre d'un accompagnement inclus dans leur formation et prévu par le référentiel : le module M 11 : le module d'accompagnement au projet personnel et professionnel de l'étudiant.

3.7 A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

La déclaration de politique Erasmus sera hébergée sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.mfr-uzes.com/>. Elle sera dès que possible disponible anglais.

L'établissement participera aux Erasmus Days (il le fait déjà pour le baccalauréat professionnel) et communiquera sur le programme lors de chaque portes ouvertes. Le coordonnateur de filière présentera le programme dès le début de l'année scolaire à tous les étudiants.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Tout comme la déclaration de politique Erasmus, la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) sera mise en ligne sur la page principale de notre site.

Un lien sera créé vers les pages dédiées aux projets menés par l'établissement sur la

plateforme Erasmus+ Project Results.

Nous utiliserons l'outil d'autoévaluation ECHE pour s'assurer de la notoriété des objectifs du Programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'établissement.

Enfin, le programme Erasmus + sera régulièrement à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'établissement.